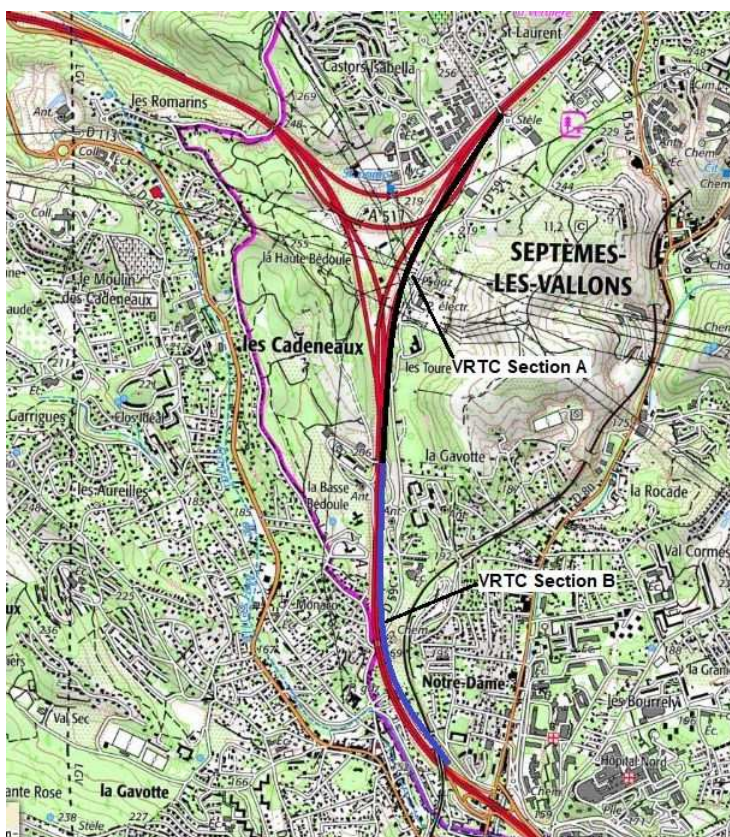


Travaux d'aménagement d'une voie réservée aux bus sur les autoroutes A7 et A51 - Commune de Septèmes les Vallons

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMed) démarre les travaux de construction d'une nouvelle section de voie réservée aux bus sur l'A7 puis par continuité sur l'A51 dans le sens Marseille vers Aix-en-Provence, au niveau du nœud autoroutier A7/A51 de Septèmes-les-Vallons, à compter du 15 janvier 2024.

La DIRMed aménage, au niveau de la commune de Septèmes-les-Vallons, une nouvelle section de voie bus, pour une longueur totale de 1 420 mètres sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence de l'A7 puis par continuité de l'A51, dans le sens Marseille vers Aix-en-Provence (VRTC Section A en noir ci-dessous).



Cette voie sera réservée de façon permanente à la circulation des lignes régulières de bus, à une vitesse limitée à 70 km/h.

Elle permettra d'améliorer les temps de parcours de ces véhicules de transport en commun ainsi que leur régularité sur un secteur où il est constaté des encombrements journaliers importants et récurrents aux heures de pointe du matin et du soir.

Les travaux seront menés entre le 15 janvier 2024 et fin juin 2024. Ils consisteront à élargir la plateforme routière en reprenant la totalité de la surface des chaussées puis à mettre en œuvre des barrières de sécurité en béton en rive de l'autoroute avant de poser des panneaux de signalisation et un marquage au sol adapté.

Ces travaux impliqueront des mesures de restriction mises en place sur les autoroutes A7 et A51 au niveau du nœud autoroutier de Septèmes-les-Vallons.

L'installation des dispositifs de balisage (séparateurs de chantier en béton, signalisation de chantier) pour chacune des grandes phases de chantier exposées ci-après, s'effectueront sous coupe totale de la circulation de l'A7 et de l'A51, du lundi 15 au vendredi 19 janvier, de 22h00 à 05h00 du matin.

Phase 1 : Du 15 janvier 2024 au 28 février 2024 – Travaux en terre-plein central

Les travaux se feront de jour sur le terre-plein central de l'autoroute A7, sous protection de séparateurs de chantier en béton. Les 4 voies circulées, dans le sens de circulation Marseille vers Aix-en-Provence/Vitrolles, au droit du chantier seront maintenues mais réduites en largeur grâce à un marquage jaune temporaire et la vitesse sera limitée à 70 km/h.

Phase 2 : Du 1er mars 2024 à fin juin 2024 – Travaux en accotement

Les travaux se feront de jour en Bande d'Arrêt d'Urgence des autoroutes A7 et A51, sous protection de séparateurs de chantier en béton. Les voies circulées seront maintenues mais réduites en largeur grâce à un marquage jaune temporaire et la vitesse sera limitée à 70 km/h.

Un programme ambitieux de développement des voies réservées sur le territoire métropolitain

Cette nouvelle section de voie bus s'inscrit dans un programme plus global de réalisation d'aménagements destinés à la priorisation des bus sur les principaux corridors métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille). Inscrit au Contrat de Plan État-Région pour un montant de 30 millions d'euros, il est financé à parts égales par l'État, la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Dans la dynamique de « France Relance », les quatre co-financeurs ont décidé d'accorder au programme une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros. Un financement complémentaire qui permet d'accélérer le traitement des deux corridors entre Marseille et Aubagne (A50) et entre Marseille et Vitrolles/Marignane (A7).

Entre 2013 et 2024, 30 kilomètres environ de voies réservées aux bus auront ainsi été aménagés sur autoroutes au sein du territoire métropolitain.